

L'armée turque face à Chypre, la Grèce et l'Union européenne

Michel Bozdemir*

« La Turquie est une puissance européenne depuis le XVI^e siècle. Il serait négatif de l'exclure. »

Costas Simitis

ABSTRACT

The author of this article presents the counterview of the clichés often presented in regards to the Turkish Army, clichés which become a negative factor in the file for Turkey's candidacy to the E.U. If he regrets the Media over-exposure of the Military power, to which the public opinion listens more than to the civil one, the author estimates, however, that the Army is that of Turkey's institutions which is the most engaged on the road to Turkey's Westernization. If the Turkish military may be able to accept compromises, they would never abandon the two principles of their country: the secular and the unitary State.

RÉSUMÉ

L'auteur de cet article prend le contre-pied des clichés souvent répandus sur l'armée turque, qui en font un facteur négatif pour le dossier de la candidature de la Turquie à l'UE. S'il regrette la sur-exposition médiatique du pouvoir militaire, plus écouté par l'opinion publique turque que le pouvoir civil, il estime toutefois que l'armée est l'institution de Turquie la plus engagée sur la voie de l'occidentalisation. Si les militaires turcs sont capables d'accepter des compromis ils n'abandonneront jamais les deux principes fondateurs de leur pays: la laïcité et l'Etat unitaire.

Depuis l'été 1999, plusieurs éléments nouveaux accompagnent l'évolution de l'actualité en Méditerranée orientale : l'émergence d'une

* Professeur de langue et de civilisations turques à l'INALCO (Paris).

nouvelle approche grecque vis-à-vis de son voisin oriental à la suite des tremblements de terre d'août 1999, l'acceptation de la candidature de la Turquie à l'UE par le Conseil de chefs d'Etat et de gouvernement à Copenhague, la proposition du Secrétaire Général de l'ONU pour une solution négociée à Chypre, l'adhésion de l'île à l'UE en mai 2004, la fin du conflit armé mené par les séparatistes kurdes, et enfin, le dernier développement, et non des moindres, l'arrivée seul au pouvoir d'un parti politique nouveau en Turquie.

Cet article propose une approche assez divergente des idées reçues notamment sur la position de l'Armée en Turquie, mais s'inscrit volontiers dans une perspective optimiste supposant que les évolutions en cours sont susceptibles d'inaugurer à terme, une ère de paix et de prospérité dans le Sud-est européen.

L'Armée turque face aux enjeux politiques

Cela paraîtra quelque peu étonnant, mais l'auteur de cet article, pour avoir observé pendant de longues années le comportement politique de l'institution militaire, n'hésitera pas à émettre un avis contraire à la plupart des affirmations relatives à la réticence de l'Armée au projet européen que l'on rencontre régulièrement dans la presse et d'autres médias.

N'en déplaise aux esprits anti-militaristes, force est de constater que sans une puissante institution durablement gagnée aux valeurs occidentales comme l'Armée, la Turquie d'aujourd'hui ne serait certainement pas aussi proche de l'Europe. En effet, le sérieux, le professionnalisme, la longue tradition militaire et l'attachement aux principes de la République, font de l'Armée turque l'institution la plus engagée dans l'occidentalisation du pays.

L'Armée est certainement le corps le plus laïcisé de la société turque. Le seul fait de son insistance, abstraction faite de son côté peu démocratique, sur l'interdiction du *türban* (foulard islamique) à

l'école, à l'Université et dans le domaine public, est une illustration de son engagement aux côtés des valeurs occidentales. Au-delà du symbole, le foulard représente à ses yeux l'exclusion ou l'intégration de la femme dans la société.

Mais, c'est aussi un atout pour l'Occident de pouvoir compter sur une force fiable et fidèle qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'a pas déçu ses partenaires. Il suffit d'évoquer la longue période pendant laquelle elle a tenu plus de six cents kilomètres de frontière avec la puissance nucléaire adverse, au risque d'être taxée de sentinelle, gendarme, valet de l'Occident. Sans oublier d'autres « services » appréciables, de la guerre en Corée, jusqu'aux guerres du Golfe avec leurs conséquences, pour ne citer que ceux-là.

Globalement, l'orientation générale qui caractérise la politique turque se retrouve presque à l'identique dans le discours militaire : « ni pro-américanisme aveugle, ni tentation islamiste, ni encore résurgence d'un nationalisme agressif ».¹

Une institution qui célèbre le 2212^e anniversaire de sa création,² en dépit des sourires que la légende peut provoquer chez les historiens, aura inévitablement une posture impressionnante face à ses interlocuteurs, mêmes élus, qu'ils soient les responsables du plus ancien parti politique, qui n'a que l'âge de la République, ou ceux du parti majoritaire dont la date de création ne remonte à peine qu'à un an.

Depuis la loi de 1925 qui impose aux militaires de rester en dehors de la politique, l'obéissance au gouvernement civil est un principe soigneusement cultivé, même si les actes et gestes de l'armée ont pu le contrarier très souvent.

Contrairement aux affirmations répétées, mis à part des périodes d'exception, l'Armée a fait preuve de son esprit d'obéissance aux civils de manière convaincante ; premièrement lors de l'avènement au pouvoir de la coalition sous la direction de Necmettin Erbakan, et

deuxièmement devant le gouvernement du parti de Justice et de Développement (AKP) vainqueur des élections du 3 novembre 2003. En effet, dans un cas comme dans l'autre, les militaires n'ont pas remis en cause le respect formel du principe de la suprématie civile.

Au terme d'une longue évolution conflictuelle, l'Armée et les forces d'inspiration islamique semblent évoluer vers l'acceptation d'une forme de cohabitation dans le cadre de la démocratie. Cette évolution a exigé de part et d'autre, des concessions importantes sur leur philosophie politique, puisque d'un côté un certain islamisme pouvait ne pas accepter les préceptes de la démocratie et de l'autre l'esprit kémaliste ne pouvait pas tolérer la moindre expression islamique. À plus large échelle, cela donnerait comme résultat le compromis tant recherché entre islam et démocratie.

Il y a donc bien eu une évolution dans le sens de la démocratie sur la base de la dynamique interne. L'implication de l'Europe ne peut que renforcer l'expérience qui est encore fragile, mais qui est déjà bien ancrée dans l'esprit des protagonistes.

Le comportement politique de l'Armée s'analyse non pas à partir des intentions supposées des acteurs, mais par l'observation objective du contexte social, politique et international.

Quelques observateurs soupçonnent la Turquie, poussée par son Armée, de vouloir nourrir des ambitions hégémoniques, notamment en direction du Proche-Orient ; « réottomanisation », « politique néo-ottomane », « puissance régionale » sont quelques-uns des vocables utilisés pour désigner un expansionnisme qui serait dans la nature des choses. C'est méconnaître la prudence et la réserve de l'esprit militaire turc que de lui prêter de telles intentions aventuristes.

Plus récemment, la guerre en Irak a bien illustré que l'Armée turque, loin des motivations déplacées qu'on lui prête, se comporte comme un partenaire réfléchi, réaliste et modéré. Elle est également attentive à ne pas paraître le vrai décideur sans cependant y arriver. Les moindres

gestes de l'Armée étant scrutés, on trouve souvent quelques indices de leur influence sur le gouvernement. On a interprété le silence du Conseil national de sécurité (CNS), qui s'est réuni la veille du déclenchement des hostilités en Irak, comme un signe de réticence, sinon de refus de l'Armée pour s'engager aux côtés des Etats-Unis, ce qui a semble-t-il encouragé des députés à voter contre la résolution autorisant le stationnement des 62 000 GI's en Turquie et l'entrée des troupes turques au nord de l'Irak.

A la suite du refus de l'Assemblée, comme pour rassurer Washington de sa disponibilité dans d'autres domaines, le chef d'Etat-major Hilmi Özkök dans une conférence de presse médiatisée, déclarait à l'intention des Américains que la Turquie était toujours prête à faciliter leurs opérations, et à celle des Européens que l'Armée n'avait aucune intention d'envahir le nord de l'Irak et ses seules préoccupations consistaient : 1) à faire face à l'éventuel afflux de réfugiés, 2) à prévenir un regain d'activité des séparatistes PKK, 3) à empêcher Kirkouk et Mousoul tomber sous le contrôle des Peshmergas leur laissant ainsi le contrôle de gisements de pétrole de la région.

Il est à noter que ces conditions sont également celles du gouvernement, de surcroît, elles sont énoncées avec un ton remarquablement conciliant, parfois même plus modéré que celui de la diplomatie turque. On n'y recèle aucune trace d'aventurisme, ni de relent de nationalisme revendicatif, alors que le ministre des Affaires Etrangères de l'époque, Yasar Yakis a pu évoquer d'éventuels droits de la Turquie sur Mousoul et Kirkouk à l'issue des litiges qu'Ankara a eus en 1926, du temps des Sociétés des Nations et l'Irak sous mandat britannique.

Manifestement, contrairement à l'affirmation des observateurs extérieurs, le discours militaire turc actuel est loin d'être un discours soldatesque mettant en cause les pratiques démocratiques et les grandes lignes bien établies de la politique extérieure turque. En revanche, l'omniprésence trop visible de l'Armée sur la scène publique

(bien qu'elle reste à l'écart de la politique politicienne), son influence plus que probable sur le processus de décision gouvernemental, sont des pratiques difficilement assimilables à une démocratie de type UE.

Un des rares registres où l'Armée n'est pas encore prête à céder devant les civils est celui du niveau de protocole d'Etat et d'interlocuteur politique. Le chef d'Etat-major tient à son rang pour marquer la préséance devant les ministres ; selon la loi, il doit rendre compte au niveau du Premier ministre laissant au ministre de la Défense le simple rôle de la logistique des Armées. Il y a aussi des convenances politiques qui expliquent, sinon justifient la nomination ou le changement de personnalités au gré de sensibilités de l'Etat-major³. Par ailleurs, il est de notoriété publique que le Président de la République veille sur certaines nominations ministérielles, comme celle de la Défense, de l'Education nationale et des Affaires Etrangères.

Il convient de faire remarquer que cette singularité n'est pas uniquement le résultat d'une intention institutionnelle. L'opinion publique turque et internationale, les interlocuteurs civils turcs et étrangers, tout concourt à donner à l'Armée un rôle plus important qu'elle ne veut prétendre elle-même : il n'est pas un invité de marque en visite à Ankara qui n'exprime pas le souhait de rencontrer le chef de l'Armée.

Seule la consolidation progressive des pratiques de l'UE dans le contexte turc, d'un côté, et la réassurance donnée à la Turquie d'être considérée comme un membre à part entière, de l'autre, pourront faire rentrer l'Armée dans le cadre normal des institutions européennes.

Apprentissage du dialogue

L'approche positive du gouvernement grec depuis 1999 est un élément de première importance, et la pérennisation de cette approche conduira inmanquablement les autorités turques à concevoir une politique d'adaptation à la nouvelle donne.

Pour le moment, si les gouvernements turcs répondent convenablement aux gestes des responsables grecs, l'Armée semble encore persister dans une logique institutionnelle quelque peu décalée. En effet, on a du mal à saisir le bien fondé ou même quelques fois le sérieux des arguments avancés. Dans sa déclaration devant la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, le 11 avril 2003, le chef d'Etat-major de l'Armée H. Özkök, tirant les conclusions de l'intervention américaine en Irak, préconise la modernisation de l'Armée, notamment dans le domaine des communications par satellite et la modernisation des tanks et des hélicoptères, et ajoute « Nous ne voyons pas ce qu'il y a en Mer Egée au-delà des îles. La Grèce possède des avions AWACS, pas nous ».

Chypre est peut-être le seul domaine où les faits et gestes de l'Armée turque participent directement au processus de décision.

L'approche sécuritaire caractérise naturellement le discours militaire. En même temps on y retrouve l'argument de la responsabilité de la Turquie vis-à-vis de la communauté turque de l'île.

Il est vrai que sur les questions de sécurité internationale, notamment à Chypre et en Mer Egée, l'Etat-major a des idées arrêtées qui sont à l'opposé des politiques grecques. Mais, ce sont des prises de position qui, venant de la première institution concernée, n'ont rien de surprenant et elles sont susceptibles de s'assouplir à mesure que des assurances convaincantes leur sont données.

À la veille de la cérémonie de signature d'élargissement de l'UE à 25, le 16 avril 2003 à Athènes, le gouvernement turc se trouvait dans une situation embarrassante⁴. Au moment où la guerre en Irak évoluait dans une phase critique par l'entrée des Peshmergas à Kirkouk et Mousoul, Ankara souffrait d'un manque de perspectives sur la question de Chypre. Pour sortir de l'imbroglio, le Premier ministre turc Abdullah Gül a d'abord proposé un sommet à cinq, puis Rauf Denktash s'est dit prêt à restituer le grand complexe touristique Famagouste en échange de la levée de l'embargo. Par ailleurs, le

Ministre des Affaires étrangères Gül a tenté d'assouplir les termes de protocole de l'adhésion de l'île à l'UE, en proposant le dénominateur « Chypre » au lieu de « la République de Chypre » dans l'attente d'une solution avant le 1^{er} mai 2004, mais le Parlement européen a rejeté cette dernière proposition et la perspective de l'adhésion de l'île réunie par voie de négociations, semble être éloignée jusqu'au moins fin 2004. En attendant, au lendemain de la signature à Athènes de l'accord d'adhésion de Chypre parmi les dix nouveaux membres, Ankara a signé dans un premier temps un engagement de 450 millions d'euros d'aide, pour trois ans, à la partie nord.

Paradoxalement, il semble que la hiérarchie militaire procède toujours d'une approche stratégique assez classique, basée essentiellement sur la géographie ; d'où les descriptifs de l'île dans les discours militaires la considérant comme la « tranchée respiratoire » de l'Anatolie vers la Méditerranée, ou encore la partie de la Turquie en face de l'île désignée comme « le ventre mou » du pays. La proximité de Chypre au littoral méditerranéen de la Turquie, fait ainsi penser à l'Etat-major à un éventuel emploi de force « assaillante » à partir de l'île. Les militaires rappellent volontiers à leurs interlocuteurs le dernier épisode qui remonte, il est vrai, juste avant le réchauffement des relations entre Athènes et Ankara. Il s'agit de la tension à propos des missiles S-300 achetés à la Russie dans le cadre des accords de défense commune gréco-chypriote. La Turquie appuyée par Washington n'a-t-elle pas réussi à les faire stationner en Crète pendant l'été 2000 ? L'argument avancé pour cette réaction énergique d'Ankara fut précisément la portée de ces missiles qui mettaient l'Anatolie largement sous menace.

D'une manière générale, le chef d'Etat-major est l'interlocuteur incontournable pour tous responsables civils et militaires de haut rang. On observe la place privilégiée du chef de l'Armée dans les rencontres régulières de Denktash ou encore c'est le chef d'Etat-major ou ses représentants comme on a pu observer au début de l'année 2003, à la veille du refus du plan Annan, qui ont déclaré devant la presse que la

Grèce s'appuyant sur Chypre pouvait constituer une « force assiégeante pouvant menacer le Sud et le Sud-Est du pays ».

En vérité, après le 16 avril, il ne reste que deux possibilités : la première solution, c'est l'intégration encore plus poussée du nord de l'île à la Turquie, solution qui risque d'éloigner, encore plus, la Turquie de son adhésion; la deuxième solution, c'est la poursuite de recherche du dialogue avec les parties en présence sur les bases du plan Annan. Dans les deux cas, les termes de négociation sont modifiés. L'Europe est désormais l'interlocuteur direct, alors qu'il fut un temps où, du moins certains membres de l'UE comme la France, s'opposaient à l'adhésion de Chypre sans qu'au préalable, le conflit ait été résolu. De la même manière, le fait que toutes les négociations d'adhésion de Chypre ont été conduites uniquement avec les représentants de la partie grecque, était difficilement acceptable pour tous.

S'il est vrai qu'une île divisée devenue membre de l'UE met la Turquie en position d'occupant, cette situation ne peut faire oublier le fait que l'occupation a eu lieu à la suite d'une situation illégale en 1974 où la candidature de l'île n'était pas envisagée. Autrement dit la Turquie n'a pas occupé une partie du territoire de l'UE, mais l'UE qui a créé cette situation en acceptant une île problématique et en négociant seulement avec une des deux communautés.

La crainte des responsables turcs venait aussi de l'imprécision de l'avenir des relations Turquie-UE. Un engagement de l'Europe avec une date de négociation pour la Turquie, aurait certainement favorisé une attitude beaucoup plus conciliante d'Ankara.

Le 16 avril, quel que soit le froid qu'il a jeté dans la classe politique turque, a eu comme impulsion de faire évoluer la situation sur place. À peine une semaine après, les autorités turques de l'île ont, pour la première fois depuis la division, ouvert la « ligne verte » à la circulation des Turcs et des Grecs. Cette mesure, premier signe d'un changement d'attitude probable, semble avoir été proposée par les militaires, en tous les cas, on peut supposer leur accord préalable. Dans les deux cas,

nous retrouvons une malléabilité de l'élément militaire qui est suggestive, compte tenu de la conception stratégique maintes fois exprimée.

Après un moment d'étonnement provoqué par l'ouverture turque, la réponse fut tout aussi encourageante du côté grec; déclarations du Premier ministre Costas Simitis et le président Tassos Papadopoulos sur la nécessité de favoriser le rapprochement des deux peuples et les mesures d'accueil réservés aux Turcs voulant passer au sud sont là, pour attester la réciprocité de la bonne volonté. Même un lapsus terrible dans la bouche de Simitis comme celui d'*enosis* (annexion de l'île à la Grèce) qui aurait provoqué jadis de graves troubles dans l'imagerie populaire turque, est passé presque inaperçu dans la presse.

Il existe encore une dernière chance avant la date fatidique du 1^{er} mai 2004, c'est celle des élections dans la partie nord de Chypre prévues en décembre 2003. Si les partisans d'un compromis sur les bases d'Annan l'emportent, il est possible qu'une solution de dernière minute soit avancée avant l'entrée officielle de l'île à l'UE le 1^{er} mai 2004.

Il est significatif que le CNS a confirmé à maintes reprises, l'orientation européenne, alors qu'il est resté muet à la veille du refus de stationnement des troupes américaines de l'Assemblée nationale le 1^{er} mars 2003.

Nouveau pouvoir, nouvelles perspectives

L'arrivée au pouvoir de l'AKP constitue l'élément nouveau dans la répartition des acteurs turcs dans la mesure où cela traduit un changement radical dans la politique intérieure du pays. Pour la première fois depuis 1965, un gouvernement émanant d'un seul parti jouissant d'une large majorité, arrive aux affaires à l'issue des élections du 3 novembre 2002. Certes, en 1996-1997, il y a eu un gouvernement d'inspiration islamique sous la direction de N. Erbakan, mais qui n'a pu se maintenir au pouvoir que pour une courte durée.

Sous la pression de l'Armée, le gouvernement d'Erbakan a dû démissionner. Il n'est pas possible d'analyser ici cet épisode intéressant des rapports conflictuels entre l'Armée et la politique qui fonctionnent désormais sous forme d'*aggiornamento* au lieu d'affrontement frontal. En 1997, l'enjeu était « la menace réactionnaire » qui était publiquement formulée par le CNS comme la menace N° 1 sur la sécurité du pays bien avant les préoccupations gréco-turques et même la question kurde.

On peut distinguer *grosso modo* deux familles d'opinions traversant les lignes de partage traditionnel gauche-droite, progressiste-retrograde ou conservateur-libéral, assez contradictoires sur les principales questions internationales touchant la Turquie.

Une famille plus ouverte, plus disposée à prendre des paris, sinon des risques sur des politiques nouvelles touchant la sécurité ou l'orientation du pays sur l'échiquier international. Un deuxième groupe d'opinions représente l'approche plus classique, plus inspirée de l'histoire et de la géographie du pays, nourrissant des réflexes anciens sur la souveraineté, l'unité, l'intégrité du pays se montre plus sceptique, sinon plus inquiet devant les évolutions qui peuvent remettre en question les acquis ou *statut quo*. L'Armée peut être considérée faisant partie de ce deuxième groupe. Mais aucun acteur n'est figé dans ses positions.

Même si l'interventionnisme militaire fait partie de la vie politique de 1960 à 1997, avec une régularité incompatible avec le système démocratique, on peut aussi avancer nombre d'exemples illustrant l'esprit d'obéissance des militaires turcs à l'autorité civile.

Pendant longtemps on a supposé une intransigeance insurmontable de l'Armée sur un aspect de la démocratisation; celui des droits culturels des Kurdes. Il est vrai que la hiérarchie militaire ne voulait pas entendre parler de l'élargissement des libertés alors qu'elle était engagée dans un dur conflit avec les séparatistes kurdes. Dans le même temps, un certain nombre de responsables actifs ou retraités

exprimaient des avis souples, sinon favorables pour une amélioration dans ce domaine. La fin de la lutte armée a, en effet, favorisé l'assouplissement de la position de l'Etat-major au point d'accepter des mesures concernant l'usage de la langue kurde.

Le problème kurde après une quinzaine d'années de conflit armé, semble avoir trouvé une solution évolutive. L'URSS a disparu en laissant à la place des petits Etat nécessaires.

Les voisinages arabes et iranien représentent désormais moins de tensions qu'ils ne provoquèrent dans les dernières décennies. En dépit des turbulences en cours autour de la Turquie, il est possible que nous entrions dans une période de relative stabilité consécutive au changement de régime à Bagdad. Ainsi, la préoccupation sécuritaire diminuante, l'institution militaire serait emmenée à alléger son poids sur le système politique.

Perspective européenne

Nombre d'incohérences caractérisent les commentaires destinés à l'opinion publique sur les relations turco-européennes. Lire dans un rapport d'un parlementaire européen que « le kémalisme est un obstacle devant l'adhésion de la Turquie à l'UE » ne peut être perçu non seulement par les officiers, mais aussi par une majorité de Turcs que comme une déformation intellectuelle. Il est pour le moins étonnant de recommander aux Turcs de renoncer à ce qui fait leur originalité dans le monde musulman.

Les acquis fondamentaux de la démocratie turque (laïcité, suffrage universel, obéissance de l'Armée à l'autorité civile) sont précisément les résultats du kémalisme. Des approches de cette nature ne peuvent que renforcer les sentiments d'incompréhension sans oublier qu'elles se situent très loin de la réalité historique. Les étudiants qui abordent la Turquie contemporaine savent que le kémalisme n'est ni plus ni moins, qu'un calque sur la civilisation occidentale.

L'Armée turque ne cherche pas à empêcher le processus de rapprochement avec l'UE. Dans l'esprit militaire, l'UE est l'aboutissement naturel de tous les efforts déployés par les élites, depuis les réformes ottomanes du XIX^e siècle.

Au fur et à mesure que la perspective européenne se précise, elle contribuera à pacifier les sensibilités de l'Armée et la conduira à se mettre encore plus en conformité avec les règles démocratiques, puisqu'on est en droit de supposer que dans une Turquie membre de l'UE, il n'y aura plus de raisons provoquant et justifiant des interventions de l'Armée dans la vie politique. Dans cette logique, les acquis de la République trouveront dans l'Europe un environnement propice à leur maintien et consolidation.

Les analyses, stigmatisant l'omniprésence de l'Armée et négligeant souvent les progrès accomplis en matière de démocratie et de droit de l'homme, supposent que ces progrès ont été réalisés en dépit de ce que l'on croit savoir des réserves et de la réticence des forces armées. On oublie aussi que ce sont les militaires du coup d'état de 1960 qui ont apporté les premiers instruments fondamentaux de la démocratie : *Habeas corpus*, droit de grève, liberté d'association, d'organisation, de manifestation, Cour constitutionnelle, référendum, indépendance des juges pour ne citer que les plus significatifs. Toutes ces réformes ont été motivées par la volonté d'intégrer le pays à la civilisation occidentale et ce bien avant la signature de l'accord d'association avec le *Marché commun* en 1963.

Les bienfaits d'une future appartenance de la Turquie à l'UE seront tout aussi sensibles au plan international. Qu'il s'agisse de Chypre ou des litiges gréco-turcs, toutes les négociations se passent selon le mode et la stratégie classique entre parties adverses, alors qu'il est question de fonder une communauté de gestion appelée à s'intégrer *a priori* sans limites. Ce qui devrait rassurer les inquiétudes des Etats. Cette dimension d'intégration peut constituer progressivement un facteur pacificateur.

Avant même d'assumer ses responsabilités de chef du gouvernement, le Premier ministre turc Recep Erdogan a déclaré lors de sa première visite à Athènes : « Nous ne devons plus affronter la Grèce comme une adversaire. » Le chef du parti majoritaire avait déjà déclaré au lendemain des élections qu'il était en faveur d'un changement politique sur la question chypriote, puisque la politique suivie depuis quarante ans n'avait donné aucun résultat et qu'il faudrait par conséquent la modifier. Il s'est donc prononcé pour le plan de Kofi Annan, qualifié « d'une bonne base de discussions ».

Le Premier ministre grec, Costas Simitis et Recep Erdogan se sont déclarés pour une solution du problème chypriote qui aiderait à résoudre toutes les questions concernant à la fois les relations entre Athènes et Ankara, et entre l'Union européenne et la Turquie.

Impressionnante, mais docile

Contrairement à l'impression donnée et diffusée à tort et à travers, l'Armée turque mises à part ses interventions directes, est une institution légaliste, prudente et respectueuse de la division de tâches civiles et militaires. Une kyrielle d'exemples tente de le prouver.

Lors de l'intervention de l'Armée à Chypre en 1974, la réticence de la hiérarchie militaire a été bien observée. Bülent Ecevit, le Premier ministre à l'époque, a dû convaincre l'Etat-major sur la nécessité de l'opération et les risques encourus, à la fois sur le terrain, mais aussi par rapport aux Etats-Unis.

La même réticence pour la participation de la Turquie à la coalition contre l'Irak a été attestée lors de la première guerre du Golfe. Le chef de l'Etat-major de l'époque, Necip Torumtay, a dû démissionner de son poste pour s'opposer à « une implication aventurière et dangereuse des forces armées ».

Certes, l'Armée jouit d'une grande autonomie que les démocraties classiques peuvent difficilement admettre. Les nominations et les promotions sont gérées essentiellement par cooptation, même si les décisions sont entérinées par les autorités civiles. Naturellement, l'Armée veille à la sécurité intérieure et extérieure, prépare les plans de défense du pays et elle a son mot à dire à tous les niveaux des processus de décision. L'institution militaire a également la haute main sur la production et l'acquisition de l'armement dont le financement est souvent accordé sans trop de difficultés par l'Assemblée. OYAK, la Caisse mutualiste des officiers, constitue désormais un secteur économique important, facilitant les conditions de vie des membres de l'Armée, même si les craintes d'un complexe militaro-industriel à l'américaine ne se sont pas avérées fondées⁵. Tous ces éléments démontrent le poids excessif de l'institution militaire par rapport aux normes de l'Union européenne. Mais, ce constat objectif ne doit pas conduire les observateurs à imaginer un dictat déguisé, institutionnalisé. Il importe de souligner que cette situation résulte davantage de la faiblesse des autorités civiles que des revendications corporatistes militaires⁶. L'Armée turque ne souhaite pas pérenniser le rôle politique direct qu'elle a pu jouer dans le passé.

« Ce pouvoir si pesant des « pachas »⁷ prend parfois une tournure péjorative sous certaines plumes qui, non seulement, confirment les sentiments de « mal compris, mal aimé » des intéressés, mais en plus elles n'aident pas à l'approfondissement de l'analyse.

Le CNS, présidé par le Président de la République, est, selon la constitution, un conseil consultatif dont les membres militaires sont en nombre inférieur aux membres civils. En janvier 2003, la composition du CNS a été modifiée conformément aux critères de Copenhague, de façon à renforcer la majorité civile avec huit membres : Premier ministre, trois vice-Premier ministres et les ministres de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères. La partie militaire comprenant cinq membres : le Chef d'Etat-major, les commandants des trois armées et celui de la gendarmerie. Sur le plan

formel et juridique, ce conseil est chargé de donner, des avis et des recommandations au gouvernement en matière de sécurité intérieure et extérieure.

L'acceptation, par l'ensemble des élites de l'expression politique de l'islam, est désormais un acquis irréversible naturellement à la condition du respect par les intéressés des règles démocratiques. C'est ainsi que le résultat des élections du 3 novembre 2002, bien qu'elles consacrent le succès spectaculaire du parti AKP, n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part de l'Armée. Tout au contraire, le chef d'Etat-major en partant aux Etats-Unis a publiquement salué la volonté populaire. Même s'il est très tôt pour envisager un mandat sans accrochage, il semble que de part et d'autre, il existe une volonté de ne pas provoquer de confrontation publique. L'Armée soigne son image loyaliste par des prises de positions publiques, même si indirectement elle fait comprendre qu'elle reste un acteur central de la vie publique et parfois politique. Tel fut le sens des entretiens que le chef d'Etat-major a eus avec le Premier ministre et le chef du principal parti d'opposition, à la veille du déclenchement des hostilités en Irak. D'ailleurs, tout au long du conflit, les déclarations des responsables militaires ont été en parfaite harmonie avec celles du gouvernement, à la différence d'un plus grand éclat médiatique que provoquèrent les premières.

Ce qui n'est pas conforme à l'esprit démocratique, c'est l'audience excessive dont bénéficient les déclarations des responsables militaires qu'aucun politicien ne peut espérer.

Un grand nombre de mesures de démocratisation qui se sont succédées, depuis l'accession de la Turquie au statut de candidat à l'UE au sommet de Copenhague, ont réduit certaines compétences et prérogatives de l'institution militaire, sans que celle-ci causât un obstacle majeur à la réalisation des décisions prises.

Parmi les mesures de démocratisation, ni celle des tribunaux d'Etat qui comprenaient un juge officier, ni la suppression de la peine

capitale n'ont rencontré d'opposition des militaires. Il est significatif qu'à cet égard, la plus forte opposition est venue d'un parti nationaliste.

Plus récemment, l'été 2000 on a observé la même retenue des militaires à propos de la langue kurde dans les médias et son enseignement. Quant à la difficile question de la souveraineté, on peut parier que les militaires turcs ne seront pas plus frileux que les civils. Après tout, ils pratiquent quotidiennement le partage de tâches internationales en matière de défense au sein de l'Alliance Atlantique depuis plus d'un demi-siècle.

Le rôle politique principal qu'on peut constater à propos de l'Armée, réside dans les prises de décision concernant les questions de sécurité nationale à l'exclusion du maintien de l'ordre traditionnel. Le plus haut lieu de décision où les représentants de l'Armée interviennent est le CNS. Ce que les observateurs ne saisissent pas, ce n'est pas le fait d'être majoritaire dans ce conseil ou d'y disposer d'une participation plus ou moins importante, mais c'est l'audience dont bénéficie le discours militaire, quelles que soient ses modalités de transmission. Il suffit qu'un général porte la voix de son institution, il sera bien écouté.

Il est vrai que des traces d'une longue tradition de présence au sein des institutions existent toujours. Que fait un général au Conseil de l'enseignement supérieur? Peut-on justifier la présence d'un officier supérieur dans le Haut conseil? etc., etc.

Cependant, dans un contexte apaisé, quelque peu prospère, où l'appartenance à une famille européenne serait vécue non pas comme une aspiration unilatérale — ce fut le cas depuis plus d'un siècle —, mais comme une adhésion mutuellement intériorisée, on peut raisonnablement s'attendre à l'assouplissement des positions tranchées de tous les segments de la société turque. Comment imaginer que l'Armée puisse faire un coup d'Etat dans une Turquie membre de l'UE? Pourquoi craindre que les partis islamiques ne remettent en

cause les principes démocratiques qui leur assurent le droit à l'existence? Pourquoi soupçonner que les nationalistes s'obstinent à se cramponner à une conception de souveraineté dépassée pour refuser un statut honorable pour le pays et les bienfaits attrayants de la nouvelle famille des nations?

Il convient de noter également la tradition du respect des règles dans le foyer des armes qui fait que s'il y a un consensus global et une confiance réellement vécue, l'Armée dispose suffisamment de maîtrise sur elle-même pour accepter des « sacrifices » corporatistes pourvu que cela soit perçu comme bénéfique au pays, et cela est dit haut et fort. Après tout, mis à part les intermédiaires militaires, toute décision la concernant fut prise par l'autorité civile ; contrairement aux actions extérieures du régime des colonels en Grèce, les militaires au pouvoir en Turquie ont fait preuve de retenue et de loyalisme en matière de politique extérieure. On se souvient du premier communiqué de la junte de 1960, qui parla déjà du respect des traités internationaux et de la loyauté à l'égard de l'OTAN. On peut aussi évoquer la levée du veto turc au retour de la Grèce à l'OTAN, qui fut donnée par la junte militaire de 1981.

En revanche, les velléités du type « Nous étudions nos droits sur Mousoul et Kirkouk », prononcé à la veille de la guerre de l'Irak par un ministre des Affaires Etrangères rapidement limogé, sont des propos que l'on peut entendre chez les nostalgiques ou ultranationalistes en marge de l'échiquier politique, mais pas chez un responsable militaire.

Pourquoi et comment expliquer cette retenue, cette autodiscipline? Sûrement pas par une particularité *sui generis*, suggérant une explication culturaliste, mais par la reproduction soignée d'un prototype d'officier dans un moule professionnel avec des préceptes idéologiques, somme toute calquées sur l'héritage européen. La culture militaire, quel que soit son penchant universel vers l'autoritarisme, est nourrie dans sa version turque de valeurs ajoutées qui peuvent être considérées, *a priori* déplacées, mais constituent, en

l'occurrence, l'originalité de l'expérience turque. L'adoption sans complexe de la civilisation européenne, dans des circonstances de guerre (1918-1922) contre les forces occupantes (la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Grèce), a été possible grâce à l'appui sans faille de l'Armée. Pourtant cette période, traumatisante pour la Turquie, n'est pas une souvenance lointaine pour l'institution, mais elle est une composante de sa culture identitaire, reproduite et retransmise avec efficacité d'une génération à l'autre. La « psychose de Sèvres » qui renvoie aux craintes de démembrement de l'Empire ottoman par les puissances victorieuses fait partie également de cette mentalité.

L'entrée de la Turquie dans l'UE peut être imaginée comme une participation à un « cercle vertueux » ou toutes les parties seront disposées à composer pour le bien commun alors que son exclusion conduirait inmanquablement la reprise des conflits dans un « cercle vicieux »⁸. Ceci risque de conduire de nombreux penchants négatifs (repli sur soi, ultra-nationalisme, panturkisme, islamisme, militarisme, expansionnisme...) à gagner du terrain pour longtemps.

La déception et le désespoir peuvent effectivement pousser les responsables turcs, à durcir leurs positions et bloquer des solutions négociées à Chypre comme en Mer Egée. Les conséquences de l'installation de l'influence américaine en Irak aura comme résultat, entre autres, un soulagement sur ses frontières sud avec ses voisins arabes, ce qui va permettre de concentrer son attention et ses ressources sur ses problèmes avec la Grèce. Mais toutes ces hypothèses ne sont valables que premièrement dans la continuation d'une faible efficacité gouvernementale, et deuxièmement dans une perspective d'exclusion.

En effet, il est supposé qu'en dépit d'une large majorité, une première depuis près de 40 ans, le gouvernement turc actuel veuille continuer à afficher un profil de négociateur plutôt que dominant et sûr de lui. On peut aussi imaginer qu'il fera bon usage de sa majorité et en se dégageant de ses handicaps idéologiques d'origine pour, à la fois, se donner une nouvelle identité, et s'imposer comme maître

incontesté des grandes décisions. Dans cette perspective et à condition de bien soigner les sensibilités des élites kémalistes, notamment l'Armée en matière de laïcité, le gouvernement d'AKP peut parfaitement imposer ses options politiques internes et internationales. Encore une fois, rassuré dans sa conviction profonde concernant les acquis laïcs et la démocratie classique, l'Armée n'aura pas grande peine à accepter les conséquences institutionnelles d'une politique de négociation à Chypre avec la Grèce et avec l'UE. Dans l'affaire de la constitution de la défense européenne, il n'y a pas eu non plus une opposition insurmontable de la part de l'Armée.

En se braquant sur l'Armée, on oublie souvent que d'autres forces participent et de manière décisive au processus de décision.

Sur les enjeux chypriotes et égéens, l'Armée n'est pas le seul organisme réfractaire au compromis proposé; la présidence, la diplomatie turque, l'opinion publique sont aussi hésitantes et réservées.

Comme dans toute société fortement structurée, chaque groupe social secrète une tendance corporatiste cherchant à la fois à défendre les intérêts catégoriels et à influencer la politique générale dans le sens de sa vision particulière. Les organisations professionnelles, syndicales et les groupes d'intérêt s'efforcent tous d'inscrire leur influence sur les autres catégories et sur l'ensemble sociétal. Il est vrai que l'Armée dispose infiniment plus de moyens d'influence que toute autre formation. Cependant cette influence incontestable n'est pas sans limites, ni sans rapport avec la conjoncture.

D'une part, la très longue période d'instabilité gouvernementale a certainement facilité le renforcement de l'autorité militaire dans le domaine politique, et de l'autre l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement homogène ne signifie pas nécessairement l'effacement pur et simple des militaires de la scène publique. En effet, la nature de la nouvelle équipe incite l'observateur à la prudence quant à la maîtrise politique. On a vu les tergiversations, et même les difficultés

publiquement observées entre les diverses prises de positions des civiles et militaires, notamment sur Chypre. Précisément, la première divergence publique est apparue sur le caractère négociable ou non du plan des Nations-Unies sur Chypre. Le Premier ministre Erdogan déclarait qu'il constituait tout à fait une base de négociation, alors que les généraux donnaient publiquement leur appui à Denktash, donc à sa politique d'intransigeance.

Les médias donnent l'impression que les grandes décisions, concernant la sécurité, se font d'abord dans la sphère militaire. Dans une démocratie, ce n'est pas le chef d'Etat-major qui doit déclarer la politique du gouvernement. Même si une concordance de vue est incontestable, il n'est pas dans les traditions démocratiques que les représentants de la fonction militaire se présentent devant l'opinion publique comme les véritables décideurs, sinon les vrais détenteurs de pouvoir.

Conclusion

On peut craindre qu'un échec de l'intégration de la Turquie à l'UE, provoque des effets nuisibles durables dans les relations Grèce-Chypre-Turquie. Tant que l'Europe ne la considère pas faisant partie de la famille et se comporte comme un inspecteur sourcilieux, cherchant sans cesse les moindres faiblesses à dénoncer, elle sera toujours un interlocuteur mal à l'aise et prompt à réagir sur la défensive. Dans la simple logique de négociation, il est aisé d'imaginer que les décideurs civils et militaires ne se sentant plus liés à une supervision européenne, soient tentés de s'engager dans des politiques intransigeantes, sinon démagogiques. Ils deviendront plus fermes sur Chypre et sur des litiges égéens. Des thèmes irréalistes alimentés par l'amertume et la frustration risquent de dominer l'opinion turque.

En fin de compte, en acceptant Chypre divisée, l'UE a modifié *de facto* ses exigences sur la candidature turque, puisque les critères politiques

touchant au système démocratique ne suffiront plus à évaluer l'acceptabilité d'Ankara. Les litiges gréco-turcs et surtout Chypre interviennent désormais comme des critères supplémentaires. Dégagés d'accomplir ces critères du fait de l'exclusion de la perspective d'adhésion, les responsables turcs donneraient libre cours à toutes leurs velléités d'indépendance totale, de repli ou d'aventure... Autrement dit, tant que l'incertitude est maintenue, quant à la place de la Turquie dans l'Europe, la Grèce, Chypre et depuis le 16 avril 2003 l'UE, ne manqueront pas d'avoir des conflits potentiels dans leurs relations avec la Turquie.

De la même manière, l'UE s'est mise dans l'obligation de négocier aux côtés de la Grèce et Chypre face à Ankara, et par conséquent d'accepter soit des exigences moins élevées en matière de droits de l'homme en Turquie, soit une période de négociation moins longue en échange d'un compromis plus lourd pour Ankara. Les termes de la négociation triangulaire se sont ainsi déplacés au niveau européen, et les enjeux ont ainsi changé de nature.

L'ouverture de la ligne verte à Chypre le 23 avril 2003 à la libre circulation par les autorités du nord, semble être décidée en accord avec les responsables militaires. Ce qui constitue un indice de plus signifiant que l'Armée ne s'opposera pas à une solution négociée.

L'importance de l'enjeu européen pour les Turcs de toute tendance, est telle qu'elle peut faire taire n'importe quel acteur aussi influent soit-il. L'Armée n'échappe pas à cette règle.

S'il y a crise à prévoir dans les rapports militaro-civils en Turquie, cela ne sera pas sur l'Europe, ni sur Chypre. L'Armée est parfaitement capable de saisir le sens profond de l'orientation prise par la Turquie et ses nécessités parfois douloureuses à assumer. Ce qu'elle ne peut pas admettre, et cela, en toutes circonstances, c'est l'abandon de deux principes fondateurs : la laïcité et l'Etat unitaire. Le respect de ces principes constitue la condition *sine qua non* de tout compromis politique où l'Armée serait appelée à dire son mot. Sur tout autre sujet, l'ouverture, la négociation et le compromis restent possibles.

NOTES

1. Didier Billion, « Réflexions sur la politique extérieure de la Turquie », *Études Helléniques*, v. 8, n° 2, 2000, p. 67.
2. La presse turque relate régulièrement la cérémonie commémorative de la création de l'Armée turque célébrée tous les ans par l'Armée de Terre qui fait remonter ses origines à 210 av. J.C. Les historiens parlent volontiers des proto-turcs qui se rattachent à l'empire des Hioung-nou (210-179 av. J.C.), une fédération de peuples nomades, prédécesseurs des Huns. Ces proto-turcs participent à la fondation d'une puissance militaire redoutable aux confins de la Chine sous la direction de leur Kagan T'eou-man et surtout son fils et le successeur Mao-touen ou Mei-tei (Mété en turc). Cf. René Grousset, *L'empire des Steppes*, Payot, 1965, p.63.
3. L'élection du Président de la commission de défense de l'Assemblée nationale en 2003, a créé un malaise dans les rangs de l'Armée. Le nouveau Président de la commission étant un ancien officier exclu de l'Armée en raison de ses sympathies pour les milieux islamistes, a dû démissionner pour laisser sa place à un autre de son parti.
4. Nombreux sont ceux qui avaient averti que « les acquis *de facto* pouvaient devenir 'empoisonnants' s'ils ne sont pas entérinés *de jure*. Cf., M. Bozdémir, « Chypre, nœud gordien de la Méditerranée orientale », *Défense Nationale*, février 1986, p. 106.
5. M. Bozdemir, « Une forme nouvelle de complexe militaro-industriel : le cas turc », *Pouvoirs*, n° 34, 1985, p. 143-155.
6. Pour une analyse des responsabilités civiles et militaires Cf., Michel Bozdémir, « La Marche turque vers la démocratie », *Peuples Méditerranéens*, n°60, 1992, p. 9-24.
7. Eric Rouleau, « Ce pouvoir si pesant des militaires turcs », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2000, p. 8-9.
8. Panayotis J, Tsakonas, Dimitri C. Conostas, « Turkey's Democratic Process and International Strability after Helsinki : A Research Agenda », *Hellenic Studies*, v. 8, n° 2, 2000, p. 180.